

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE367

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 7

Après le mot :

« ajoutée »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 23 :

« entre les étapes de production, de transformation, de commercialisation et de distribution des produits agricoles et alimentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.